

CODE DE VIE

L'équipe-école du Collège François-Delaplace joue un rôle **d'accompagnement, d'encadrement, et d'éducation** auprès des élèves. L'ensemble de l'équipe s'assure que toutes aient le support et l'écoute dont elles ont besoin pour favoriser une meilleure intégration dans le milieu et un meilleur épanouissement personnel.

Pour un plus grand respect les unes des autres, des règles de vie inhérentes à toute vie en société sont élaborées en lien avec les valeurs préconisées par le projet éducatif. C'est pourquoi le Collège fait appel au sens des responsabilités de chacune et à leur désir d'évoluer dans un milieu sain et sécuritaire. L'ensemble de ces règles a pour but premier de vivre des valeurs humaines fondamentales à tout bon citoyen.

« Pour chaque droit, il y a une responsabilité et j'apprends à assumer mes responsabilités. Lorsque je ne prends pas mes responsabilités, j'assume les conséquences qui y sont rattachées. Ma liberté se termine là où celle des autres commence. »

Je me respecte.

Nous nous respectons.

Je respecte mon environnement.

Nous en prenons soin.

Je m'engage dans ma réussite scolaire.

En collaboration, notre engagement élève notre réussite scolaire.

Je suis heureuse dans mon école.

Nous formons une famille!

Politesse et respect

- Je suis ponctuelle en tout temps selon *l'horaire en vigueur* en ayant tout le matériel nécessaire à ma réussite scolaire et personnelle.
- Je me déplace en marchant.
- J'entretiens de bonnes relations avec les autres élèves et les membres du personnel qui interviennent avec moi pour mon bien.
- Je demande l'aide d'adulte pour régler les conflits que je ne peux régler seule.
- Je rejette et évite de mon comportement toute forme de violence physique, psychologique ou verbale (intimidation, cyberintimidation, taxage, harcèlement, vol, vandalisme, etc.) pour régler mes conflits tel que mentionné dans le *Plan d'intervention et de prévention contre l'intimidation et la violence* (disponible dans l'onglet *Parents* au www.moncfd.com)
- Je m'interdis le plagiat sous toutes ses formes.

Politesse et bien-être

- J'utilise un ton de voix et un langage approprié (sans cris, hurlements, blasphèmes, ni vulgarité).
- Je m'assieds aux endroits appropriés tels que déterminés par l'équipe-école.
- Je circule par les escaliers des élèves, jamais par l'escalier des religieuses dans le but de respecter leur intimité et leur tranquillité.
- L'entrée principale est réservée aux visiteurs; je libère cette entrée afin que ce lieu demeure calme et accueillant.

- Je respecte la distanciation de deux mètres en marchant, si cela est demandé par la Santé publique.
- Je lave mes mains avant et après être entré en classe.
- Je porte le masque de procédure lorsque je suis en groupe et dans l'autobus si cela est demandé par la Santé publique.

Propreté et environnement

- Je range mes effets personnels/scolaires dans mon casier et/ou aux endroits ciblés dans les locaux de niveaux. Dans le cas contraire, ces derniers seront rangés au local des objets perdus ouvert et accessible selon l'horaire en vigueur.
- Je m'abstiens de manger de la nourriture ou **mâcher de la gomme en classe** afin garder ce lieu propre et convivial.
- J'ai la responsabilité de garder tous les endroits de vie commune propres et de respecter leur fonctionnement en vigueur.

Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire est adaptée selon les tendances et les modes. Le Collège exige que ses élèves portent l'uniforme scolaire lors des heures de classe (incluant l'étude et l'heure du dîner) et qu'elles portent une tenue **adéquate** après la dernière période de cours. En tout temps, l'élève utilise les endroits appropriés pour se changer.

Uniforme scolaire

- Je porte l'uniforme¹ du Collège ainsi que les chaussures¹ autorisées jusqu'à la fin des cours.
- Je porte mon pantalon, ma jupe et ma robe de façon **convenable**. Longueur à mi-cuisse.
- Je porte des bas marins, blancs, gris ou noirs unis ou des bas collants unis marins, gris ou noirs. Du début de l'année jusqu'au 1^{er} octobre et du 1^{er} mai jusqu'à la fin des classes, je suis autorisée à ne pas mettre de bas dans mes souliers.
- Lors des cours d'éducation physique, je porte le chandail, les bermudas ou les pantalons de la collection ainsi que des espadrilles (semelles non marquantes) en m'assurant d'attacher mes cheveux à l'aide d'un élastique et en me présentant à mon cours sans bijoux.
- Si cela me concerne, je porte un piercing discret après avoir obtenu l'autorisation de la direction.
- Je peux teindre ou décolorer mes cheveux tant que la couleur **soit naturelle**.

Après le dernier cours de la journée :

Je porte des vêtements qui évoquent une tenue adéquate :

- vêtements sans message négatif;
- chandails sous le nombril;
- jupes et shorts à mi-cuisse;
- camisoles ou robes soleil avec 2 bretelles de 3 cm de largeur;
- souliers en tout temps.

En résidence, je circule en tout temps adéquatement vêtus

¹ Voir le document sur le port de l'uniforme et des chaussures du Collège dans l'onglet *parents* de notre site internet : www.moncfd.com.

ÉCARTS DES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS EN CLASSE

Écarts de conduite mineurs	Écarts de conduite majeurs	
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<p>Comportements qui nuisent personnellement à l'élève ou à son entourage</p> <ul style="list-style-type: none"> • N'a pas son matériel • Brise son matériel scolaire • Ne suit pas les consignes • Se plaint ou argumente • Ment • Utilise un langage inapproprié • Encourage le mauvais comportement • N'écoute pas la personne qui parle • Se chamaille/provoque • Triche/ plagie • Ne complète pas ses travaux • Ne s'assoit pas correctement • Refuse de coopérer/ travailler • N'assume pas ses responsabilités • N'a pas la tenue vestimentaire requise • Nuit à la propreté des lieux • Est en retard <hr style="border: 0.5px solid black;"/> <ul style="list-style-type: none"> • Utilise les appareils numériques de façon inappropriée • Utilise son téléphone cellulaire à des moments et dans des lieux inappropriés 	<p>Comportements qui nuisent à l'ordre général (voir annexe : violence et intimidation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répond impoliment à l'adulte avec persistance • Fait des crises de colère • Insulte, tient des propos haineux • Harcèle/ Humilie • Empêche les autres d'apprendre <hr style="border: 0.5px solid black;"/> <ul style="list-style-type: none"> • Lance des objets dangereux • Crache sur les autres • Participe à des jeux agressifs • Pousse/ Fait trébucher • Fait une grossière indécence • Se bagarre • Écrit des messages non respectueux <hr style="border: 0.5px solid black;"/> <ul style="list-style-type: none"> • Installe un VPN (réseau virtuel privé) • Filme son enseignant(e)/ élève sans son consentement • Cache des appareils numériques • Crée des vidéos directes sur réseaux sociaux <hr style="border: 0.5px solid black;"/> <ul style="list-style-type: none"> • Établie un commerce sans permission • Reçoit des amis ou des connaissances sur le terrain de l'école sans la permission de la direction • Ne respecte pas l'entente de bon voisinage au Collège • Accède à des endroits non-autorisés • A des objets inappropriés en sa possession • Fugue à l'interne 	<p>Comportements qui blessent ou illégaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intimide (geste, parole, attitude) • Commet des actions qui blessent physiquement/perçage/tatouage • Possède un ou des tatouages haineux ou discriminatoire <hr style="border: 0.5px solid black;"/> <ul style="list-style-type: none"> • Fait des graffitis/ vandalisme • Pirate le système informatique • Vole / brise la propriété d'autrui • Possède une clé du Collège sans l'autorisation de la direction • Possède une arme blanche • Partage des informations ou des images portant atteinte à une autre personne sans son autorisation • Fugue à l'externe <hr style="border: 0.5px solid black;"/> <ul style="list-style-type: none"> • Est sous l'effet de l'alcool/drogues • Fume ou vapote sur le terrain de l'école ou dans les zones élargies • Est en possession de drogue/ produit du tabac/ cigarette électronique/ d'alcool ou de matériel servant à leur consommation • Est en possession de matériel interdit aux mineurs • Fait de la sextorsion • Tout autre comportement ou acte qui enfreint la loi ou qui porte atteinte à une autre personne sera traité à ce niveau
Les conséquences logiques peuvent être :	Les conséquences logiques peuvent être :	
Les écarts de conduite ne se règlent pas malgré les interventions différenciées, deviennent des comportements de NIVEAU 2	Si les comportements ne se règlent pas malgré les interventions du personnel, ils peuvent devenir des comportements de NIVEAU 3	

Écart de conduite mineurs	Écart de conduite majeurs	
<p align="center">Niveau 1</p> <p>Membres du personnel</p>	<p align="center">Niveau 2</p> <p>Enseignants, responsable de niveau, intervenants</p>	<p align="center">Niveau 3</p> <p>Direction, responsable de niveau, intervenants</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle par la proximité • Contrôle par le toucher • Directives par signaux non-verbaux • Ignorer/porter attention/renforcer • Humour • Renforcer le comportement positif des pairs • Rediriger • Limiter le droit de parole • Donner des choix • Redonner des attentes • Aider l'élève à débiter ou à poursuivre la tâche • Ré-enseigner • Adapter la tâche <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève • Appel aux parents • Commentaires au dossier/portail • Discussion/rencontre avec le titulaire • Contrat d'engagement • Rencontre avec l'élève, responsable de niveau, un intervenant et l'enseignant <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Changement de place • Limitation de l'usage du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Expulsion de classe (voir procédure à suivre) • Rencontre avec l'enseignant • Appel/ rencontre avec les parents • Référence aux intervenants appropriés de l'école • Rencontre avec le responsable de niveau/ direction <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion • Mise en place d'un plan d'intervention comportemental • Dossier disciplinaire • Signature d'un contrat d'engagement • Suspension à l'interne <hr/>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la direction • Suspension à l'interne • Contrat d'engagement • Rencontre avec les parents • Référence aux services à l'externe (agente sociocommunautaire, police, Travailleur social, DPJ, CLSC, etc. • Suspension à l'externe
<p>Les conséquences logiques peuvent être :</p>	<p>Les conséquences logiques peuvent être :</p>	<p>Les conséquences logiques peuvent être :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Geste réparateur • Reprise de temps • Reprise de tâche • Perte de privilège • Réflexion • Confiscation • Etc 	<ul style="list-style-type: none"> • Geste réparateur (lettre d'excuse, rendre un service à la victime, remplacer ce qui a été brisé, laver ce qui a été sali, etc.) • Restriction/ exclusion d'activités • Pertes de privilèges • Remboursement/ dédommagement • Travaux communautaires • Accès réseau sans fil interrompu • Rencontre avec un policier communautaire • Isolement/ réclusion à l'interne • Toutes les conséquences du niveau 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les conséquences du niveau 2 • Dossier mis à l'étude • Suspension de la résidence pour un temps indéterminé • Expulsion de la résidence

ÉCHELLE DES NIVEAUX D'INTERVENTION EN CLASSE

Appareils électroniques

- J'utilise tout outil technologique en respectant la **Charte d'utilisation du réseau sans-fil et de l'utilisation d'appareils mobiles** de l'école.
- En classe, les outils technologiques sont acceptés selon les directives de l'enseignant et à des fins pédagogiques.
- Le cellulaire et le Ipod/MP3 sont interdits en classe et pendant le jour.
- Je n'utilise pas mon cellulaire et autres outils technologiques dans les corridors des classes et à la cafétéria. Je laisse mon cellulaire dans ma chambre ou chambrette durant le jour ou dans mon casier si je suis externe.
- Il m'est interdit de faire des Facebook live ou tout autre diffusion en direct sur internet.

Saines habitudes de vie

- Je consomme des boissons et aliments qui favorisent mon développement physiologique (malbouffe, boissons énergisantes et boissons gazeuses interdites).
- Je suis autorisée et voire même encouragée à boire de l'eau en classe dans une gourde transparente.
- Je pratique de l'activité physique tous les jours selon l'horaire en vigueur.
- Je ne suis pas autorisée à consommer, à vendre ou à être en possession d'alcool, de drogues ou d'armes dans le Collège, sur le terrain du Collège, dans les autobus et lors de sorties reliées à la vie scolaire de l'école.
- Je ne suis pas autorisée à fumer des cigarettes ou à vapoter dans le Collège et sur le terrain.

Tout manquement au code de vie

peut entraîner l'une et /ou l'autre des conséquences suivantes :

- Travaux communautaires
- Sortie d'un cours
- Accès au réseau sans-fil interrompu
- Réflexion écrite à faire signer
- Gestes réparateurs
- Remboursement / dédommagement
- Confiscation d'objets, de matériel inapproprié
- Rencontre avec un policier communautaire
- Suspension à l'école ou à la maison selon la gravité de la situation
- Référence aux autorités policières en fonction de la Loi sur les jeunes contrevenants
- Signature d'un contrat d'engagement
- Expulsion du Collège

Le code de vie peut être modifié selon les tendances et les préoccupations du milieu. Si tel est le cas, les élèves, les parents et membres du personnel en seront avisés.

Le code de vie se retrouve sur notre site web.

<https://www.college-francois-delaplace.qc.ca/parents/>

PROCÉDURE POUR LES INTERVENTIONS EN CLASSE

Politique de devoir non fait

Intervention	Secondaire 1 à 5
1 et 2	Avertissement Signalement au portail par l'enseignant (e)
3	Avertissement Signalement au portail par l'enseignant (e) Rencontre avec le ou la responsable de niveaux Communication aux parents Perte de privilèges pour l'accès aux zones d'étude
4 et 5	Avertissement Signalement au portail par l'enseignant (e)
6	Intervention 3 Rencontre avec le ou la responsable de niveaux et la direction Ajout d'une étude obligatoire en soirée pour les élèves résidentes et d'une reprise de temps pour les élèves externes durant 2 semaines
7 et 8	Avertissement Signalement au portail par l'enseignant (e)
9	Intervention 6 Étude accompagnement obligatoire jusqu'à redressement de la situation
10	Appel de la direction Suspension d'une journée à l'interne
11	Appel de la direction Suspension externe Rencontre avec les parents
12	Mesures adaptées au cas pouvant aller jusqu'à l'expulsion

Procédure de mise hors cours

L'élève qui se voit exclue d'une période de classe (mise hors cours - se diriger vers le ou la responsable de niveaux) obtient un signalement au portail. De plus, celle-ci doit s'assurer de rencontrer l'enseignant (e) de la matière concernée avant de réintégrer son cours dans le but de revenir sur la situation et de la régler, pour éviter des sanctions supplémentaires.

1- Lors des **premières sorties de cours** : Signalement au portail et rencontre avec l'enseignant (e) avant de réintégrer le cours suivant.

2- Après la **4^e sortie de cours** : Communication aux parents par le ou la responsable de niveaux, l'élève aura une suspension d'une demie journée à l'interne.

3- Après la **5^e sortie de cours** : Communication aux parents par le ou la responsable de niveaux, l'élève aura une suspension d'une journée à l'interne.

4- Après la **6^e sortie de cours** : Communication aux parents par le ou la responsable de niveaux et la direction, l'élève aura une suspension à l'externe à déterminer.

5- Après la **7^e sortie de cours** : Communication aux parents par le ou la responsable de niveaux et la direction / suspension d'une suspension à l'externe à déterminer et possibilité de renvoi.

FONCTIONNEMENT DE TON DOSSIER DISCIPLINAIRE

Si je ne respecte pas les règles du code de vie du Collège, j'accepte d'assumer les sanctions prévues :

- Période de réflexion;
- Communications aux parents;
- Reprise de temps après les heures de classe;
- Travaux communautaires.

Par la suite : évaluation du cas et sanctions.

- Présence obligatoire au Collège lors d'une journée pédagogique, suspension à l'interne ou à la maison, rencontre officielle et signature d'une entente.

PLAN D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Objectifs

Maintenir un environnement sain et sécurisant pour toutes les élèves du Collège. Protéger l'intégrité physique et psychologique de chacune.

Contribuer à la sensibilisation, à l'information et à la formation du milieu pour la prévention des comportements de harcèlement, d'intimidation ou de toute autre forme de violence.

Fournir un support nécessaire aux personnes victimes et aux témoins.

***Se référer au protocole disponible sur le site Web.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

[Règles lors des sorties pédagogiques](#)

Les règlements établis par le Collège prévalent pour toutes les sorties : politesse, langage, interdiction de fumer, de consommer des drogues, alcool, autres.

Fouille

En cas de doutes raisonnables, l'école se réserve le droit de visiter les casiers, les bureaux, les sacs, les bourses, les chambres et chambrettes.

Assurance

Un régime d'assurance protège les élèves 24 heures par jour, 365 jours par année (document complet toujours disponible sur notre site internet). Cette assurance est payée en début d'année par les parents.

CRITÈRES DE RÉADMISSION

Pour accepter les élèves qui veulent s'inscrire au Collège François-Delaplace, les membres de la direction prennent en considération les points suivants :

- Le comportement à l'école et à la résidence;
- Les résultats académiques.

En ce qui concerne le **comportement**, nous considérons :

- l'attitude générale en classe et à la résidence;
- le dossier disciplinaire;
- **l'intérêt** à revenir au Collège.

SANCTION DES ÉTUDES

Pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), l'élève devra avoir accumulé 54 unités de 4^e et de 5^e secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de 5^e secondaire. Parmi les 54 unités requises, **les unités suivantes sont obligatoires** :

- 6 unités en français de 5^e secondaire;
- 4 unités en anglais de 5^e secondaire;
- 4 unités en histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire;
- 4 unités en science et technologie de 4^e secondaire;
- 4 unités en mathématiques de 4^e secondaire.
- 2 unités d'éthique et culture religieuse de 5^e secondaire ou d'éducation physique et à la santé de 5^e secondaire.
- 2 unités d'arts de 5^e secondaire.

QUALITÉ DE LA LANGUE ÉCRITE

Afin de promouvoir une bonne qualité du français, les enseignants de **toutes** les matières s'engagent à faire respecter la langue française orale et écrite. Lors des situations d'apprentissage et d'évaluation, les enseignants rendent compte de la compétence de l'élève à écrire.

En tout temps, les enseignants peuvent refuser le travail d'une élève témoignant de sa négligence en lien avec la qualité de la langue.